



CC Bocage Hallue (Siren : 248000697)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Villers-Bocage
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1999
Date d'effet	28/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Claude DEFLESSELLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	route de montonvillers
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80260 VILLERS BOCAGE
Téléphone	03 22 93 40 80
Fax	03 22 93 32 22
Courriel	bocage-hallue@wanadoo.fr gino.ronco@bocage-hallue.com
Site internet	www.bocagehallue.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 814
Densité moyenne	66,53

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Bavelincourt (218000545)	135
80	Beaucourt-sur-l'Hallue (218000644)	263
80	Béhencourt (218000735)	351
80	Cardonnette (218001667)	471
80	Coisy (218001949)	305
80	Contay (218001998)	364
80	Flesselles (218003036)	2 067
80	Fréchencourt (218003374)	262
80	La Vicogne (218007433)	257
80	Mirvaux (218005213)	143
80	Molliens-au-Bois (218005247)	340
80	Montigny-sur-l'Hallue (218005320)	223
80	Montonvillers (218005346)	96
80	Naours (218005502)	1 124
80	Pierregot (218005890)	263
80	Pont-Noyelles (218005999)	791
80	Querrieu (218006120)	661
80	Rainneville (218006211)	846
80	Rubempré (218006468)	727
80	Saint-Gratien (218006633)	376
80	Saint-Vaast-en-Chaussée (218006781)	518
80	Talmas (218006989)	1 090
80	Vadencourt (218007243)	97
80	Vaux-en-Amiénois (218007334)	430
80	Villers-Bocage (218007490)	1 521
80	Wargnies (218007672)	93

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Elle réalise et met à jour pour le compte des communes leur zonage d'assainissement. Assainissement collectif (à compter du 1er janvier 2014) La création, l'entretien et la gestion des installations de réseaux d'eaux usées sont déclarées d'intérêt communautaire.</i>
- Assainissement non collectif

Elle crée et gère un Service Public d'Assainissement Non Collectif intercommunal. Ce service assure les missions obligatoires décrites dans l'arrêté du 6 mai 1996 : - le contrôle de la conception et de la réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée, - le contrôle des installations existantes, - le contrôle périodique du bon fonctionnement, La Communauté de communes apporte une assistance administrative aux habitants pour la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement non collectif. A compter du 1er janvier 2014, elle assure, à la demande du propriétaire et à ses frais, les études et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif diagnostiquées prioritaires par le SPANC au regard d'un impact sanitaire et/ou environnemental avéré.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Sont déclarés d'intérêt communautaire la collecte et le traitement des déchets ménagers et non ménagers.

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Sont déclarés d'intérêt communautaire la collecte et le traitement des déchets ménagers et non ménagers.

- Autres actions environnementales

Sont déclarés d'intérêt communautaire la réalisation d'études et la mise en œuvre des actions d'aménagement et de protection des bassins versants de la Nièvre et de l'Hallue relevant du territoire du BOCAGE HALLUE, permettant de lutter contre les ruissellements et les inondations. Elle réalise les ouvrages et les aménagements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de protection et assure l'entretien des ouvrages déclarés d'utilité publique. Dans le cas d'une Déclaration d'Intérêt Général, l'entretien des ouvrages restent à la charge du propriétaire privé ou public sauf convention particulière. Elle mène des actions de conseil et de communication des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Maintien à domicile : Elle assure la gestion des services d'aides à domicile, de téléassistance, de portage de repas à destination des personnes retraitées, handicapées ou en convalescence. Elle met en place les plans d'aide de maintien à domicile définis par les caisses de retraites, les mutuelles ou par le Conseil général ou autres. Elle étudie tout projet visant au maintien à domicile à destination des personnes retraitées, handicapées ou en convalescence. Petite enfance : Elle élabore un schéma d'accueil de la petite enfance. Elle met en place les nouveaux services nécessaires à la mise en œuvre du schéma, construit et gère les nouveaux équipements si nécessaire. Insertion : Elle participe aux services de proximité et des programmes d'actions visant au retour à l'emploi et à l'insertion des personnes en difficulté mis en place par la Mission Locale ou tout autre organisme venant s'y substituer.

- Activités sanitaires

La communauté de communes organise au lieu et place des communes membres le service de ramassage d'animaux de compagnie errants ou morts sur la voie publique.

- Action sociale

La Communauté de Communes organise les Accueils de loisirs contractualisés avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Somme. Ces accueils de loisir sont ouverts aux mineurs scolarisés âgés de 4 ans à 17 ans. En vue de renforcer la qualification des personnels des Accueils de loisirs du territoire, elle met en place un programme de formation de Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur et de Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Sont déclarés d'intérêt communautaire la création et l'aménagement par la Communauté de Communes des zones d'activités nouvelles sur les communes de Flesselles et de Villers-Bocage.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Après conclusion de conventions avec le Conseil régional, collectivité compétente en matière d'aide économique : - attribuer une aide remboursable pour le maintien dans une commune du dernier commerce (alimentaire ou point multiservice) - attribuer une aide remboursable pour la reprise d'une entreprise artisanale

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

-Sont déclarées d'intérêt communautaire, les actions de création et de diffusion culturelles qui contribuent à la notoriété et au rayonnement de la communauté de communes dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant, de la musique, des arts plastiques et du patrimoine. La communauté de communes organise et anime la mise en réseau des bibliothèques médiathèques communales et associatives et procède, à ce titre, aux acquisitions des matériels, des fonds d'ouvrages et de supports audiovisuels thématiques pour le réseau.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

La communauté de communes assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs attenants au collège " Les Coudriers". Elle élabore un schéma de développement des pratiques sportives et des équipements sportifs et en étudie la faisabilité. Elle construit et gère les équipements et les nouveaux services nécessaires à la mise en oeuvre de ce schéma.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sont déclarées d'intérêt communautaire, les actions de création et de diffusion culturelles qui contribuent à la notoriété et au rayonnement de la Communauté de communes dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant, de la musique, des arts plastiques et du patrimoine. Elle organise et anime la mise en réseau des bibliothèques médiathèques communales et associatives. Elle procède aux acquisitions des matériels, des fonds d'ouvrages et de supports audiovisuels thématiques pour le réseau. La communauté de communes met en place et gère l'école de musique intercommunale Bocage Hallue.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

La Communauté de Communes élabore et suit, en partenariat avec les structures voisines suivant l'arrêté préfectoral qui en fixe le périmètre, le Schéma de Cohérence Territoriale sur les communes de la Communauté de Communes ainsi que les schémas de secteurs.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Est déclarée d'intérêt communautaire l'élaboration, la réalisation, la modification et la révision des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

- Constitution de réserves foncières

Est déclarée d'intérêt communautaire la constitution, par la communauté de communes, de réserves foncières nécessaires à l'exercice de ses compétences. La communauté de communes collabore par ailleurs avec les structures intercommunales voisines sur les projets inter territoires.

- Transport scolaire

La communauté de communes participe au ramassage scolaire en qualité d'organisateur secondaire.

- Organisation des transports non urbains

la communauté de communes est autorisée à conclure des conventions avec le Conseil général, autorité organisatrice compétente en matière de transport publics réguliers et à la demande, en vue de participer à l'organisation d'un transport à la demande des habitants du territoire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Sont déclarés d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des voiries communales et rurales ainsi que les parkings d'équipements publics. Ces travaux comprennent la chaussée et ses fondations, les ouvrages d'écoulement des eaux pluviales lorsque le réseau est séparatif, les ponts, les murs de soutènement, les carrefours, les giratoires. Les accotements sont pris en charge, à l'exception des aménagements paysagers, l'éclairage public, la sécurité incendie, la signalisation verticale ainsi que la création de signalisation horizontale qui restent de la compétence des communes. Les trottoirs sont réaménagés à l'identique que dans le cas de pose de bordure. La communauté de communes entretient la signalisation horizontale blanche existante et assure le balayage en agglomération et réalise les travaux de fauchage et de débroussaillage situés sur le domaine public le long des voies communales et rurales hors agglomération. La communauté de communes assure: -Le curage des mares, des fossés et des bassins communaux -Le déneigement des voies communales et, au terme d'une convention passée avec le Conseil Général à cet effet, celui des sections des voies

départementales empruntées par un circuit de ramassage scolaire.
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Tourisme
<i>Sont également déclarées d'intérêt communautaire les actions de promotion touristique du territoire communautaire. Elle participe le cas échéant au fonctionnement des organismes qui les mettent en œuvre. Elle assure la promotion, le balisage et l'entretien de tous les circuits de randonnées inscrit au schéma départemental défini par le Conseil général de la Somme et au schéma intercommunal défini par la communauté de communes.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
<i>La communauté de communes élabore le Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) tel que défini par les articles L. 302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.</i>
- Politique du logement social
<i>Sont déclarés d'intérêt communautaire, la définition et la mise en oeuvre d'un programme d'action sur le logement social d'urgence en faveur des personnes défavorisées.</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
<i>La communauté de communes apporte une aide financière aux communes via un fonds de concours pour la réalisation de logements locatifs sociaux. Cette aide peut prendre la forme de travaux relevant des compétences communautaires.</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électroniques, mutualisation des services et promotion des usages du réseau.</i>
- Autres
<i>La communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction et de réhabilitation du casernement de la brigade de VILLERS-BOCAGE ainsi que les charges imputables au propriétaire bailleur sur le dit casernement.</i>
Voirie
- Signalisation

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	SMIRTOM du Plateau Picard Nord (200044378)	SM fermé	48 191
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	607 321
80	SMIVOS d'ACHEUX EN AMIENOIS (258000975)	SM fermé	7 709
80	SI de traitement des eaux usées de RUBEMPRE HERISSART (200046035)	SM fermé	14 424
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	345 919
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	584 547

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)